

# RÈGLEMENT DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ SIDERS

Mis à jour le 16 mai 2025

## ARTICLE 0 : PREAMBULE - OBJET

A compter du 1er avril 2020, Side lance un Programme de Fidélité destiné aux Siders et a pour objectif de récompenser leur fidélité en leur permettant, sous certaines conditions décrites ci-après, de bénéficier d'avantages spécifiques (le « **Programme de Fidélité** » ou le « **Programme** »).

Dans le cadre du présent Programme de Fidélité, la « **Plateforme Side** » désigne, pour les participants, l'Application Mobile Side par laquelle les Siders accèdent aux Services.

La participation à ce Programme de Fidélité implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement de Programme (le « **Règlement** ») et des Conditions Générales d'Utilisation en vigueur et accessibles à tout moment via la Plateforme Side.

Les termes commençant par une majuscule qui ne seraient pas expressément définis au sein des présentes ont la signification qui leur est donnée au sein des CGU de Side.

## ARTICLE 1. CONDITIONS D'ACCÈS AU PROGRAMME

Afin de pouvoir bénéficier du Programme de Fidélité, sauf exception pour le statut Junior (voir 2.1), tout Sider doit remplir cumulativement les 3 critères (1.1., 1.2., 1.3.) décrits ci-après.

Ces critères doivent être remplis chaque mois par le Sider. Les conditions d'accès au Programme de Fidélité seront réévaluées par Side mensuellement.

### 1.1. Le critère lié aux Appréciations Positives

Il s'agit d'un critère relatif au ratio d'appréciations positives des Entreprises Utilisatrices auprès desquelles le Sider concerné a effectué des Missions par rapport au nombre total de Missions effectuées depuis son inscription sur la Plateforme Side.

Le critère lié aux Appréciations Positives est rempli lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est constatée par Side à chaque fin de mois :

- 1) au moins 50% des Entreprises Utilisatrices ont demandé à retravailler avec le Sider concerné à l'issue des Missions qu'il/elle a réalisées pour elles. Ce pourcentage prend en compte le nombre total de Missions effectuées par le Sider concerné sur les 4 derniers mois sur la Plateforme Side ;
- 2) au moins 50% des Entreprises Utilisatrices ont laissé une appréciation positive sur le Sider concerné à l'issue des Missions qu'il/elle a réalisées pour elles. Ce pourcentage prend en compte le nombre total de Missions effectuées par le Sider concerné sur les 4 derniers mois sur la Plateforme Side.

## **1.2. Le critère lié au Professionnalisme**

Il s'agit d'un critère relatif à l'assiduité et au professionnalisme du Sider sur le mois concerné : le Sider concerné est présent et assidu aux missions, n'annule pas en dernière minute sans justifier de son absence et ne fait pas l'objet de ruptures de contrats causées par l'insatisfaction de l'Entreprise Utilisatrice en raison d'un manque de professionnalisme.

Le critère lié au Professionnalisme est rempli lorsque la condition suivante est constatée par Side à chaque fin de mois :

Au maximum 5% des Missions Side effectuées par le Sider concerné ont été affectées par l'un des évènements suivants :

- Une annulation dans les 6h précédant le début de la mission
- Une absence injustifiée
- Une fin de période d'essai à l'initiative de l'Entreprise Utilisatrice
- Une rupture pour faute grave

Ce pourcentage prend en compte le nombre total de Missions effectuées par le Sider concerné sur les 4 derniers mois sur la Plateforme Side.

## **1.3. Le critère lié à la Bonne Utilisation de l'Application Mobile**

Il s'agit d'un critère relatif au fait que le Sider concerné renseigne ses heures travaillées via la Plateforme Side (Application Mobile pour les Siders).

Le critère lié à la Bonne Utilisation de l'Application Mobile est rempli lorsque la condition suivante est constatée par Side à chaque fin de mois :

- En l'absence d'un outil informatique de type badgeuse chez le client permettant d'enregistrer automatiquement les heures travaillées, le Sider doit avoir déclaré/renseigné manuellement via son application mobile Side au moins 95 % de ses heures travaillées, le jour même de leur réalisation, et ce, pour l'ensemble des jours travaillés au cours du mois concerné.

Dès lors qu'un Sider rempli au minimum le critère de Professionnalisme (1.2), ce dernier pourra bénéficier de différents Avantages (tels que décrits ci-dessous) qui varient en fonction du respect des deux autres critères (1.1 et 1.3) et du nombre d'heures de Missions qu'il/elle a effectuées durant le mois concerné.

## ARTICLE 2. AVANTAGES

### 2.1. Catégories de Statut

En fonction du nombre de critères d'accès au Programme de Fidélité constatés et du nombre d'heures effectuées par le Sider dans le mois concerné, ce dernier obtiendra le statut de **Challenger**, **Advanced**, **Master** ou **Master +** selon les conditions suivantes (le « **Statut** ») :

- Le Sider qui répond au moins au critère de Professionnalisme dans le mois concerné aura accès au Programme de Fidélité et obtiendra le Statut « Challenger » quel que soit le nombre d'heures qu'il/elle a réalisés dans le mois concerné ;

Le Sider qui répond cumulativement aux 3 critères d'accès au Programme de Fidélité dans le mois concerné obtiendra l'un des trois Statuts suivants en fonction du nombre d'heures qu'il/elle a réalisées :

- Pour un nombre d'heures de Missions Side effectuées sur le mois concerné compris entre 50 et 100 : le Sider bénéficiera du Statut « **Advanced** » ;
- Pour un nombre d'heures de Missions Side effectuées sur le mois concerné égal ou supérieur à 100 : le Sider bénéficiera du Statut « **Master** » ;
- Pour un nombre d'heures de Missions Side effectuées sur le mois concerné égal ou supérieur à 100 **et** un nombre d'heures de Missions Side effectuées depuis son inscription sur la Plateforme Side supérieur à 2000 : le Sider bénéficiera du Statut « **Master +** ».

|                                                                                                                      |      |  <b>Challenger</b> |  <b>Advanced</b> |  <b>Master</b> |  <b>Master +</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>Nombre d'heures minimum</b>   | -    |                                                                                                       | 50 heures sur le mois                                                                               | 100 heures sur le mois                                                                              | 100h sur le mois et +2000h depuis votre inscription                                                   |
|  <b>Appréciations positives</b>   | -    |                                                                                                       | +95%                                                                                                | +95%                                                                                                | +95%                                                                                                  |
|  <b>Votre présence en mission</b> | +95% |                                                                                                       | +95%                                                                                                | +95%                                                                                                | +95%                                                                                                  |
|  <b>Déclaration des heures</b>    | -    |                                                                                                       | +90%                                                                                                | +90%                                                                                                | +90%                                                                                                  |

Il est précisé que le Statut obtenu par le Sider concerné est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse en chaque fin de mois, de même que l'accès au Programme de Fidélité lui-même est susceptible d'être modifié si le Sider concerné ne remplit plus les critères d'accès définis à l'Article 1 ci-dessus.

## 2.2. Avantages proposés par Side

Les Avantages proposés par Side dans le cadre du Programme de Fidélité en fonction du Statut du Sider concerné sont les suivants (les « **Avantages** ») :

|                            | ⚡ <b>Challenger</b> | ⌚ <b>Advanced</b>       | ★ <b>Master</b>          | 👑 <b>Master +</b>                                     |
|----------------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------|
|                            | ⌚ Pas de minimum    | ⌚ 50 heures sur le mois | ⌚ 100 heures sur le mois | ⌚ 100h sur le mois et +2000h depuis votre inscription |
| 🎁 <b>Partenariats</b>      | ✓                   | ✓                       | ✓                        | ✓                                                     |
| 🔑 <b>Accès prioritaire</b> |                     | ✓                       | ✓                        | ✓                                                     |
| 👤 <b>Prime</b>             |                     |                         | 15€                      | 30€                                                   |

Les catégories d'Avantages (Partenariats, Prime, Accès prioritaire, ...) et les Avantages (15€, 30€, détails de Partenariats ...) proposés par Side sont susceptibles d'évoluer à tout moment à la propre discrétion de Side sans qu'il soit nécessaire d'en avertir les Siders au préalable.

Le détail des Partenariats sera communiqué au fur et à mesure par Side aux Siders lors de différentes campagnes.

A nouveau, il est précisé que les Avantages obtenus par le Sider concerné en fonction de son Statut pour un mois donné sont susceptibles de varier à la hausse ou à la baisse en chaque fin de nouveau mois selon l'évolution de son Statut et /ou de la réalisation des critères d'accès définis à l'Article 1 ci-dessus.

Side se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de reporter ou d'annuler totalement ou partiellement ces Avantages si les circonstances l'exigent, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être attribué aux participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## ARTICLE 3. RESILIATION ET MODIFICATIONS

Side pourra suspendre ou mettre un terme au Programme de Fidélité à tout moment et pour quelque raison que ce soit.

Side se réserve le droit de suspendre les profils des Siders ou de supprimer les Avantages si elle constate l'existence d'une activité abusive, frauduleuse, ou contraire aux Conditions Générales d'Utilisations de la Plateforme Side et au présent Règlement.



De manière générale, Side se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de reporter ou d'annuler totalement ou partiellement ce Règlement et Programme de Fidélité si les circonstances l'exigent, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être attribué aux participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### **ARTICLE 4. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Side ne communiquera pas les noms des Siders à des tiers sauf pour les services fiscaux et sociaux, ainsi qu'en cas de contrôle d'autorités compétentes.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Programme de Fidélité sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite "Informatique et Libertés". Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette opération, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification, doit être adressée par écrit sur [care@side.co](mailto:care@side.co).

#### **ARTICLE 5. INFORMATIONS LEGALES**

Le présent Programme de Fidélité est proposé par la société Side Temp, société par actions simplifiée au capital de 972 472 euros, dont le siège social est situé au 77 boulevard Marius Vivier Merle, 69003 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 842 639 858 (« **Side** »).